



Bulletin technique 14-06

Annexe a

Clarification concernant le protecteur facial Under Armour CLA de type C, approuvé par la CSA

Dans le but de clarifier le bulletin technique 14-06, diffusé le mardi 10 juin 2014, l'ACC tient à énoncer ce qui suit :

Étant donné que le protecteur facial Under Armour CLA nouvellement approuvé est un protecteur de type C approuvé par la CSA, il ne peut être porté que par des joueurs de la catégorie d'âge senior. **Aux fins du protecteur de type C seulement, les participants d'âge senior sont ceux âgés de 18 ans ou plus.**

De plus, bien que les versions junior et senior de ce protecteur facial aient été approuvées par la CSA, aucun participant âgé de moins de 18 ans ne peut porter ce protecteur facial en vertu de la politique 12.4.2.2 de l'ACC.

Pour plus de renseignements sur l'équipement de l'ACC, veuillez visiter [la section sur l'équipement de notre site Web](#).

Pour toute question concernant ce bulletin, veuillez contacter le bureau de l'ACC à l'adresse info1@lacrosse.ca ou au 613-260-2028, poste 301.

Amusez-vous et soyez prudent.